



Bruxelles, le 31.8.2020
COM(2020) 437 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de règlement du Conseil

**portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union
pour l'importation de certains produits de la pêche aux îles Canaries de 2021 à 2027**

ANNEXE

N° d'ordre	Code NC	Désignation des produits	Volume contingent aire annuel (en	Droit contingenta ire
09.2997	0303	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304	15 000	0 %
	0304	Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés		0 %
09.2651	0306	Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à la consommation	15 000	0 %
	0307	Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; mollusques, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de mollusques, propres à l'alimentation		0 %